

# EPS : Accueil des Professeurs Stagiaires et Tuteurs



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE



*Enseignement  
Privé*

*24 septembre 2021*



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Académie des Hauts de France IAIPREPS et Chargés de Missions en EPS

## Académie d'Amiens

### IAIPREPS

Isabelle BOULNOIS

Didier LANTZ

Martine WINCKELS-PANCHEN

Coralie ALEXANDRE

### CMI

Emilien FERY (Aisne)

Nicolas MOUNEY et Nicolas PASQUIER  
(Oise)

Audrey MASSE et Eric BRUNEL  
(Somme)

## Académie de Lille

### IAIPREPS

Florence DURNERIN (11 et 12)

Sophie JOMIN-MORONVAL (6, 10 et 14)

Frederick MAIK (2, 5 et 7)

Delphine PLANCQ (3 et 4)

Alban LARNICOL bassins (8 et 9)

Jérémy PUAUX (1 et 13)

### CMI

BOISSAY Sophie

LAMOURET Hugues

COGEZ Samuel

DURAND-AUDINEAU Cécile

SZAFRANIEC Cédric

LEFEBVRE Alexandre

GODARD Damien

# Les IAIPR EPS

Quelle est la nature de la relation professionnelle?

- ◆ Présentation du corps : ses responsabilités, ses missions, ses tâches.
- ◆ Les temps de rencontre et d'échanges professionnels durant l'année de stage et en cours de carrière
- ◆ La communication avec les IAIPR

<http://eps.discipline.ac-lille.fr/>

[delphine.plancq@ac-lille.fr](mailto:delphine.plancq@ac-lille.fr) + [alban.larnicol@ac-lille.fr](mailto:alban.larnicol@ac-lille.fr) + **IA IPR du bassin**

<http://eps.ac-amiens.fr/>

[isabelle.boulnois@ac-amiens.fr](mailto:isabelle.boulnois@ac-amiens.fr)

- Le lien avec les conseillers pédagogiques

# L'année de stage

## Du statut d'étudiant au statut d'enseignant

- **En pleine responsabilité**
- **Se rendre visible dans un établissement**
- **Des compétences en construction sur la base de « déjà-là »**
- **Des compétences en construction progressive**
- **Du vécu à l'expérience** (multiplier les situations professionnelles, prise de recul)
- **Une formation qui relie théorie et pratique** (au quotidien, mémoire, attitude pro-active, formation tt au long de la vie)

# L'année de stage

un exemple de vigilance

« L'étude de la littérature révèle une relation significative entre le **bien-être de l'apprenant** et ses **performances scolaires** (ibid.), son **comportement** (Curby, Downer, & Booren, 2014) et son **niveau d'activité physique** (Zhang, He, & Chen, 2020). »

« La méthode d'enseignement, le suivi et la relation pédagogique mis en place, notamment en EPS, mobilisent l'élève dans son apprentissage et lui laisse **un souvenir durable** (Meyre, 2013). »

Llena, Isidore, Joing, Potdevin, Dieu et Porrovecchio (2020)  
Système de valeurs des enseignants d'EPS et bien-être affectif des élèves. Actes de la 11e Biennale de l'ARIS.

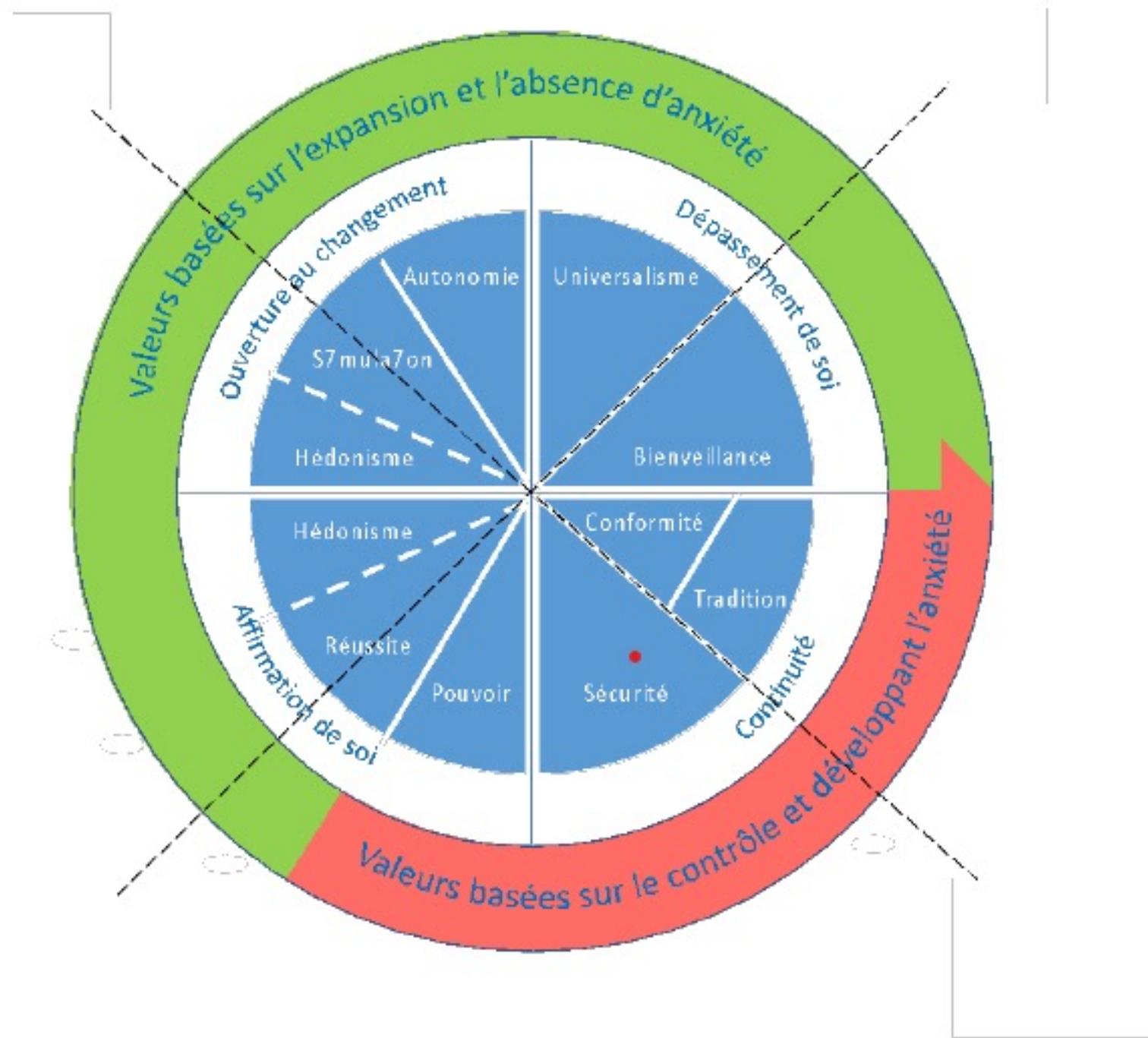


Figure 2. Relation entre les systèmes de valeurs et bien-être.

# L'année de stage

## Stage en responsabilité en établissement scolaire

**Des spécificités liées au contexte** (*profil de l'établissement, profil des élèves à comprendre et dont il faut tenir compte*)

*Des outils disponibles*

*Des obligations professionnelles statutaires*

*Quelques conseils*

**Des préparations de leçons (cycle, classe, leçons) pour enseigner et aider à apprendre TOUS les élèves**

**Des bilans (pour l'enseignant, pour les élèves)**

# L'année de stage

Un engagement professionnel prioritaire

« L'année de stage est une année exigeante, qui réclame un engagement professionnel **PRIORITAIRE.** »

## ❑ Fonctionnement pédagogique du berceau d'affectation

Heures d'enseignement (8 à 9 heures / 17 heures) ;

Association Sportive Scolaire : 3 heures forfait indivisible sur une 1/2 année

Temps plein 17h + 3h d'AS

## ❑ Priorité au développement de compétences professionnelles

# POINTS DE VIGILANCE

## Communication

- **Avec les élèves et les familles**: proscrire téléphone portable, réseaux sociaux, familiarité, ...
- **Avec le chef d'établissement**: respecter les protocoles ayant cours dans l'établissement. **1<sup>ère</sup> personne à qui vous devez rendre compte.**
- **Avec les corps d'inspection**:
  - Courrier : par voie hiérarchique, c'est à dire transmis via le chef d'établissement
  - Mail : **MAIL PROFESSIONNEL** respecter une formulation respectueuse, correcte, précise, synthétique. Uniquement pour obtenir ou donner des informations. Utiliser la boîte mail académique.

# PROTOCOLE SANITAIRE

## rentrée 2021

Protocole sanitaire : à ce jour Niveau 2 (jaune)

- ✓ Le protocole scolaire définit les règles de mise en œuvre des pratiques physiques (EPS et Association Sportive en établissement).
- ✓ La foire aux questions (FAQ) vient préciser certains éléments et est régulièrement alimentée

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

<b>Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022</b>	<b>Doctrine d'accueil</b>	<b>Protocole sanitaire</b>	<b>Activités physiques et sportives</b>
<b>Niveau 2 / Niveau jaune</b>	<p>Cours en présentiel en école primaire</p> <p>Cours en présentiel au collège</p> <p>Cours en présentiel au lycée</p>	<p>Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains</p> <p>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</p> <p><b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></p> <p>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distances physiques adaptées selon les pratiques sportives.</li> </ul> <p><b>Sports de contacts proscrits en intérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque</li> </ul> <p>Pas de port du masque en intérieur et en extérieur lors d'une activité physique</p> <p>Port du masque pour les élèves statiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux de pratique</li> </ul> <p>Activité physique en intérieur et extérieur sans port du masque</p> <p>Activités aquatiques</p>

## Précisions et recommandations

Les sports de contact sont interdits à l'intérieur : possibilité de concevoir et mettre en œuvre des formes de pratique qui préservent la distanciation physique.

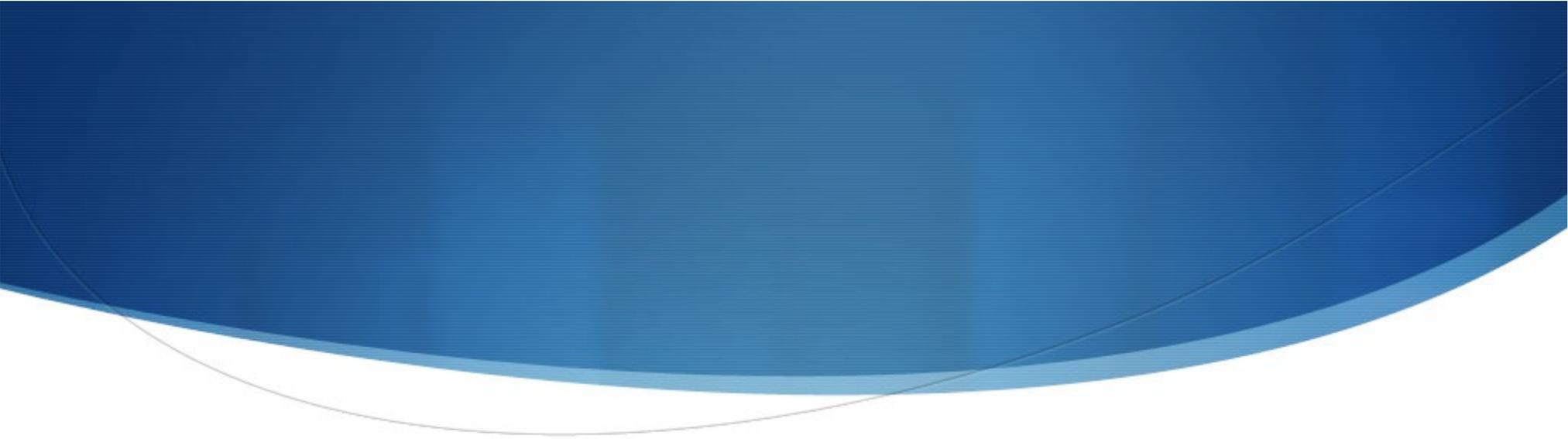
A l'extérieur comme à l'intérieur, les élèves en activité ne portent pas de masque. **Il est donc exclu d'imposer le port du masque pour déroger aux règles imposées de distanciation, de gestes barrière et de non brassage.**

Concernant le brassage : la règle qui prévaut est le respect a minima de groupes constitués d'un même niveau. En conséquence, les fonctionnements mélangeant plusieurs niveaux de classe sont à proscrire. Des alternatives peuvent être envisagées en divisant les groupes habituels le cas échéant, en alternant les créneaux, ...

## Précisions et recommandations

Le contact tracing reste essentiel :

vous devez être en mesure d'identifier et de lister « *toute personne qui a eu un contact direct et face-à-face à moins de 2 mètres de la personne positive, sans mesure de protection efficace* ».



# BON SENS et PRAGMATISME

# Anticiper pour assurer la continuité pédagogique – capitaliser

Prendre connaissance :

Des usages en vigueur dans l'établissement : portail, outils, tutoriels, ...

Des ressources créées et utilisées par l'équipe EPS

Des ressources institutionnelles (eduscol)

- Se familiariser avec les outils, les manipuler
- Se créer un panel de ressources

# Les responsabilités du professeur face à sa classe

**Le professeur est responsable des élèves qui lui sont confiés.**

- Contrôle strict des retards et des absences
- Ne pas autoriser un élève à sortir seul sans information préalable de l'administration
- Ne jamais laisser les élèves seuls dans un espace
- Ne pas les libérer avant l'heure de la fin du cours

**S'appropriier le règlement intérieur de l'établissement dont celui de l'EPS pour mieux anticiper, s'imprégner des règlements des installations utilisées (cf circulaire APPN).**

➤ **C'est le cadre juridique de référence.**

# Se protéger / protéger les élèves confiés

**Renseigner le cahier de texte avec le plus grand soin.**

= Pièce administrative, qui peut être consultée également par les corps d'inspection et par les services juridiques en cas de nécessité (**Notamment les consignes, les protocoles de sécurité !!**) – **Essentiel en cette période (notamment si distanciel)**

**Le professeur est responsable des accidents qui se produisent dans sa classe.**

**Les consignes de sécurité strictes et précises doivent être définies et expliquées aux élèves.**

**Conseil** : faire apparaître dans leurs documents (projet pédagogique disciplinaire, projet de cycle, de leçon...) ce qui est enseigné aux élèves en termes de « sécurité active » (parade, aide, assurance...).

**A (re)lire attentivement : Circulaire N° 2004-138 DU 13-7-2004 Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire (BO n° 32 du 9 septembre 2004)**

**Note de service de 94.**

**Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 : « Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré »**

# Enseignement de l'EPS

Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire

- circulaire du 13-07-2004

Exigence de la sécurité dans les APPN dans le second degré

circulaire du 19-4-2017

I - Les risques liés à la nature des activités et aux conditions de l'enseignement de l'EPS (1ere source d'accidents en milieu scolaire)

« Vigilance »

Des moments et lieux (enseignement, vestiaires, déplacements)

II - L'intégration des exigences de sécurité dans les organisations pédagogiques

Adapté aux possibilités des élèves; consignes d'organisation et d'exécution; différences inter-individuelles

Question des contacts corporels

III – Recommandations à l'usage de la communauté éducative

Vigilance, information, communication

# Enseignement de l'EPS

Sécurité des élèves – Pratiques des APS.

Note de service du 9 mars 1994

## Points particuliers de vigilance

I – Les conditions matérielles du cours

II – Les consignes données aux élèves

III – La maîtrise du déroulement du cours

IV – Le caractère dangereux ou non de l'activité enseignée

# Les acteurs de formation, d'évaluation

## Quelles relations professionnelles ?

- ◆ Les acteurs de la formation , la coordination de ces acteurs

Dans l'établissement : Le chef d'établissement ;  
le tuteur de terrain; les collègues

Dans la formation (théorique)

Le corps des IAIPR/ visite d'inspection

- ◆ Les types de formation (théorique- pratique)
- ◆ Les liens à construire / s'y investir
- ◆ La coordination de ces acteurs et outils partagés pour communiquer

# Le processus de titularisation

- visites et rapports tuteur terrain et IFP
- Le dispositif d'accompagnement et de suivi renforcé
- Eventuellement: signalement des difficultés rencontrées par le chef d'établissement
- La visite d'inspection (entre fin janv-février et avril)
- Le Jury d'Evaluation et de Titularisation / L'examen de Qualification Professionnelle
  - ✓ Examen des différents avis : chef d'établissement, directeur de l'IFP, inspecteur (après consultation du rapport du tuteur )
  - ✓ Avis: favorable ou défavorable > entretien
  - ✓ Décision finale > proposition à Mme la Rectrice
  - ✓ Cas de prolongation ou de renouvellement

# Evaluation de l'inspecteur sur la base des compétences professionnelles

**Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels** de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

**Compétences relationnelles, de communication et d'animation** favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

**Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires** et à leur didactique

**Compétences éducatives et pédagogiques** nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

**Compétences d'analyse et d'adaptation** de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

## LE SIGNALEMENT D'UN STAGIAIRE EN DIFFICULTÉS

A tout moment de l'année

- Par le chef d'établissement
- Transmis aux IA IPR et à l'IFP qui décident de la suite à donner:
  - soit une visite anticipée (tuteurs IFP)
  - soit une visite conseil (IA IPR ou chargés de mission d'inspection).

Un rapport écrit est adressé au stagiaire par voie hiérarchique

# Les signalements

GESTION DE CLASSE ET MISE EN ŒUVRE DES ENSEIGNEMENTS		POSTURE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE		
Pédagogie	Relations, attitudes	Obligations et communication professionnelles	Vie dans l'établissement	Implication dans la formation
<i>Tuteur EPLE ou de la personne venant effectuer une visite formative ou du chef d'établissement</i>		<i>Tuteur de terrain ou du chef d'établissement</i>		<i>Tuteur de terrain ou du tuteur ESPE</i>
Problèmes de conception	Réactions non adaptées	Communication écrite non pertinente	Absences perlées	Absences lors des entretiens planifiés avec le tuteur
Démarches non adaptées	Absence de réaction face aux problèmes de comportement	Non respect des règles élémentaires de sécurité	Retards fréquents	Evitement du tuteur
Préparations insuffisantes	Non prise en compte de la diversité des élèves	Défaut de surveillance des élèves	Dégradations constatées dans la salle	Non réponse aux messages du tuteur
Evaluations inadaptées			Expression d'un mal-être	Pas de prise en compte des conseils
Mauvaise maîtrise des connaissances et compétences	Non prise en compte des conseils sur la gestion de classe		Difficultés à entretenir des relations professionnelles	Posture de victime avec des difficultés de remise en question
Programmation non conforme aux TO	Langage inadapté			

# EN TANT QUE PROFESSEUR STAGIAIRE: TROUVER LA JUSTE POSTURE

## Ni trop autonome

Accepter d'être formé et pour toute la vie

Etre humble en tant qu'entrant dans le métier

Accepter le jeu de l'observation

Accepter d'être observé, questionné

Ecouter et entendre

Accepter le double du jeu du tuteur qui accompagne et qui participe à l'évaluation

## Ni trop dépendant

Reconnaître ses points forts, ses lacunes, ses erreurs et en tirer des leçons

Faire la synthèse entre les apports de la formation et celle du tuteur sur le terrain et dans le contexte

Etre capable de se prendre en charge, ne pas tout attendre du tuteur.

Préciser progressivement ses propres valeurs

# Une mutation profonde : « de l'étudiant à l'enseignant »

**Etudiant en réussite**

=

Des capacités d'analyse  
sur un plan théorique

Une réponse adaptée aux  
exigences d'un concours

**Un discours construit**



**Enseignant en réussite**

=

Des compétences  
professionnelles

Des réponses adaptées à  
l'hétérogénéité des élèves

**Des actes et des gestes  
professionnels réfléchis  
et construits**

## Un changement de statut → un changement de posture

### Droits et obligations

Respect des obligations de service

Exemplarité

Loyauté

Neutralité

Réserve et discrétion

*A lire : loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et les obligations des fonctionnaires*

### Partager et incarner les valeurs de la république

- S'approprier collectivement et individuellement ces valeurs
- Intégrer explicitement ces valeurs dans :
  - Les postures professionnelles
  - Les pratiques de classes
  - Les relations avec les élèves et leurs familles, par la vigilance sur les relations entre les élèves.

## Signaler les atteintes aux valeurs de la république: un devoir

5 types de situations:

- Port de signes ou tenues non conformes au principe de laïcité
- Contestation d'enseignement ou enseignement non conforme
- Refus d'activité scolaire ou d'exécution de service
- Suspicion de prosélytisme
- Actes de Racisme et d'antisémitisme

Je suis confronté à une atteinte aux valeurs de la République:

- J'en avertis immédiatement mon chef d'établissement
- j'établis un rapport factuel pour circonstancier les faits

# Les rapports d'étape

## **Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune**

- Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maitriser la langue française dans le cadre de son enseignement

## **Le professeur, praticien expert des apprentissages**

- Construire, mise en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

# Suite des rapports d'étape

## **Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves**

- Connaitre les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Maitriser la langue française à des fin de communication
- Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage
- Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique

## **Démarche de progression professionnelle** (bilan 2)

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Importance dans la validation de l'auto-analyse rapport 1 & 2 (le départ du point précédent).

# Quelques repères d'évaluation

**Agir en éducateur responsable, selon des principes éthiques et faire partager les valeurs de la République :** *1. Faire partager les valeurs de la république 6. Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques*

Exemplarité. Neutralité. Respect de tous les élèves et des membres de la communauté éducative dans leur diversité.

**Concevoir une démarche et des séquences d'enseignement en articulant des connaissances sur les élèves, relatives au processus d'apprentissage et la maîtrise des savoirs disciplinaires :** *3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique*

Maîtrise des savoirs disciplinaires et des concepts fondamentaux de didactique et de pédagogie. Concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et processus d'apprentissage connus dans les grandes lignes. Prise en compte de la progressivité des apprentissages. Volonté de concevoir des situations d'apprentissage motivantes.

# LE RENDEZ VOUS DE CARRIÈRE

## Populations éligibles à un rendez vous de carrière

- 1<sup>er</sup> rdv : 1<sup>ère</sup> année du 6<sup>ème</sup> échelon
- 2<sup>ème</sup> rdv : entre 6 et 18 mois du 8<sup>ème</sup> échelon
- 3<sup>ème</sup> rdv pour accès Hors classe : 1<sup>ère</sup> année du 9<sup>ème</sup> échelon
- Classe exceptionnelle : pas de rendez vous de carrière spécifique → **candidature de l'agent**

### Deux viviers :

- Le premier vivier = 3<sup>ème</sup> échelon de la HC (2<sup>ème</sup> échelon pour les agrégés) et avoir exercé pendant 8 ans certaines fonctions ou des fonctions dans certaines conditions,
- Le deuxième vivier = enseignants au dernier échelon de la HC qui ne remplissent pas les conditions de fonction mais qui ont eu un parcours remarquable.